



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2016

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET COMMUNAL 2015

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif communal 2015, approuve le Compte de Gestion 2015 du Receveur, ces comptes concordent.

Compte tenu des restes à réaliser d'un montant en dépenses de 604 548 € et 58 900 € en recettes, le résultat de l'année 2015 est le suivant :

Excédent de fonctionnement	=	810 328,65 €
Déficit d'investissement	=	380 181,14 €
Résultat global : Excédent	=	430 147,51 €

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2015

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif de l'assainissement 2015, approuve le Compte de Gestion 2015 du Receveur, ces comptes étant identiques.

Compte tenu des restes à réaliser d'un montant en dépenses de 246 514 €, le résultat de l'année 2015 est le suivant :

Excédent de fonctionnement	=	123 585,80 €
Déficit d'investissement	=	13 754,29 €
Résultat global : Excédent	=	109 831,51 €

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION DU BUDGET ZONE ARTISANALE 2015

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif de la zone artisanale 2015, approuve le Compte de Gestion 2015 du Receveur, ces comptes étant identiques.

Excédent de fonctionnement	=	87,15 €
Excédent d'investissement	=	268 508,83 €
Résultat global : Excédent	=	268 595,98 €

VOTE DES TAXES

Afin de suivre l'évolution du coût de la vie, tout en limitant les hausses d'impôts, l'équipe municipale suit l'évolution selon l'INSEE. En 2015, cette évolution a été de 0%, c'est pourquoi, Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux fiscaux votés en 2015.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de voter les taux de la façon suivante :

TAXES	BASES	TAUX	PRODUITS
Taxe d'habitation	2 226 000	10,61%	236 179
Foncier bâti	1 542 000	16,04%	247 337
Foncier non bâti	63 300	56,39%	35 695
Produit fiscal attendu			519 211

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif Communal 2016

FONCTIONNEMENT

Dépenses = Recettes = 1 777 335 €

INVESTISSEMENT

Dépenses = Recettes = 1 670 928 €

BUDGET GLOBAL

Dépenses = Recettes = 3 448 263 €

Principales Dépenses d'Investissement :

Travaux en Régie, Matériel technique – signalisation, Vestiaires et Sablage Foot, Révision PLU, Ecole (1 classe et cour), Achat terrains, Toiture Eglise, JVS BOX, Zing toiture de l'ancienne cantine, Accessibilité, Place de la Mairie, Eclairage, Lieu de vie, Travaux bâtiment Mairie, Electrification route d'Auxerre, Electrification rue du Patis, Bureau du Directeur du Centre de Loisirs, Rond-point d'Egriselles, Travaux Vida loca, Installation regard cimetière, lavoir de Montallery.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de l'Assainissement 2016

FONCTIONNEMENT

Dépenses = Recettes = 150 162€

INVESTISSEMENT

Dépenses = Recettes = 320 447 €

BUDGET GLOBAL

Dépenses = Recettes = 470 609 €

Principale Dépense d'Investissement : Rénovation du système d'assainissement communal de Venoy.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DE LA ZONE ARTISANALE

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif de la Zone Artisanale 2016

FONCTIONNEMENT

Dépenses = Recettes = 325 476 €

INVESTISSEMENT

Dépenses = Recettes = 513 398 €

BUDGET GLOBAL

Dépenses = Recettes = 838 874 €

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016 DU LOTISSEMENT DES PRES

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Budget Primitif du lotissement des Près 2016

FONCTIONNEMENT

Dépenses = Recettes = 675 000 €

INVESTISSEMENT

Dépenses = Recettes = 675 000 €

BUDGET GLOBAL

Dépenses = Recettes = 1 350 000 €

SURTAXE D'ASSAINISSEMENT

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité le montant de la surtaxe d'assainissement pour l'année 2016 à 0,76 € le m³ et en confie le recouvrement à la Lyonnaise.

ENQUETE PUBLIQUE YOPLAIT

Suite à l'enquête publique de Yoplaît qui s'est déroulée du 15 février au 17 mars 2016, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De demander au commissaire enquêteur d'exiger de la part des prestataires de Yoplaît d'utiliser un enfouisseur pour l'utilisation des boues de stations en agronomie et de recouvrir à l'aide d'outils adaptés dans les 6 heures.
- De demander au commissaire enquêteur et à Yoplaît d'exiger de leur sous-traitant du matériel correctement entretenu et compatible avec l'utilisation agronomique des boues.
- De donner un avis favorable au dossier d'enquête, sous réserve de respect des points précédents.

COMMUNAUTE DE L'AUXERROIS

- Convention Cyclo tourisme : boucle cyclable N°4

Après un vote de 1 Abstention et 16 voix Pour, le Conseil Municipal décide d'autoriser le Maire ou l'un de ses Adjointes à signer toute convention ayant pour objet la fourniture, la pose et la maintenance par la Communauté de l'Auxerrois, en tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, de mobiliers de jalonnement et d'information à l'attention des cyclistes afin de matérialiser ces boucles touristiques, en contrepartie de l'entretien de ces mobiliers par les gestionnaires de voirie.

- Modifications des statuts

Après un vote de 1 voix Contre, 4 Abstentions et 12 voix Pour, le Conseil Municipal décide d'approuver les modifications des statuts et d'approuver le transfert de la compétence « énergies renouvelables » à la communauté de l'auxerrois;

URBANISME

Suite à la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2015 relative à la création d'une entente intercommunale entre les communes de CHEVANNES, CHITRY, GURGY, MONETEAU, PERRIGNY, QUENNE, SAINT-GEORGES-SUR-BAULCHES, VENOY et VILLENEUVE-SAINT-SALVES pour la création d'un service commun d'instruction des actes d'urbanisme, des modifications de la convention sont proposées par la

Mairie de Monéteau, service instructeur des actes d'urbanisme de la Commune de VENOY depuis le 1^{er} juillet 2015.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter les termes de l'avenant concernant le service commun d'instruction des actes d'urbanisme.

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'accepter le stationnement des « Cocottes en roulotte » de Madame Caroline GONNET, place de la Mairie, une fois par semaine, et de lui demander à partir de l'année 2016 un droit d'occupation du domaine public d'un montant annuel de 100 euros

FONDS DE SOUTIEN

Dans sa poursuite de recherche de financements extérieurs, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que 3 dossiers de demandes de fonds de soutien ont été déposés auprès de la Préfecture de l'Yonne. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces demandes de subventions.

LOCATION JOINCHERES

Le Conseil Municipal met à jour la délibération de location de la salle des Joinchères, sans en changer les principaux tarifs concernant les habitants de la commune.

DIVERS :

Après un vote de 2 Abstentions et 15 Pour, le Conseil Municipal valide le protocole d'accord en cours de finalisation pour la location de la Vida Loca.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du lancement officiel de la recherche du futur gérant du commerce multiservice (lieu de vie) du centre bourg.

Monsieur le Maire félicite le lycée de La Brosse pour sa réussite au Trophée National des Lycées Agricoles avec leur 1^{ère} place pour l'affiche et la 6^e place pour la présentation d'une vache laitière, le tout au concours général agricole de Paris.